PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, le **mardi 9 avril 2024** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :
Madame Julie Ricard, mairesse
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Étaient absents :
Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5

Est également présent :
Monsieur Simon Boucher, directeur général et greffier trésorier

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Julie Ricard.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2024
   3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024
4. DEMANDES SPÉCIALES
5. CORRESPONDANCE
6. TRÉSORERIE
   6.1 Adoption de la liste des comptes du 9 avril 2024
7. RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS
   7.1 Rapport des permis émis
8. RÈGLEMENTATION
   8.1 Avis de motion Règlement 108-7 Cours d'eau Ruisseau à Martin et sa branche # 4
9. AFFAIRES NOUVELLES
   9.1 Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2024
   9.2 Remboursement du prêt temporaire
   9.3 Remplacement du four double électrique de la cuisine du centre communautaire
   9.4 Entente pour le partage des cahiers du camp de jour et les transports
   9.5 Autorisation de déboursé services de la sureté du Québec, année 2024
   9.6 Demande d'autorisation de passage - Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr
   9.7 Demande d'aide financière de la CDSE
   9.8 Autorisation d'achats d'équipements et réparations
   9.9 Consultation et plan concept arbre-évolution
   9.10 Octroi de contrat tonte de la pelouse 2024
   9.11 Location de terrain au Club de balle Sainte-Clotilde
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente à 19h00 heures.

L'enregistrement vidéo de la présente séance sera déposé sur le site internet de la municipalité.

24-0401 **2. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour du 9 avril 2024 est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

Il est proposé par la conseillère Marlène Langlois appuyée par le conseiller Manuel Bournival ce qui suit :

Que soit adopté l'ordre du jour de la séance du 9 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. PROCÈS-VERBAL

24-0402 **3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas, appuyé par la conseillère Marlène Langlois ce qui suit;

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du 5 février 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0403 **3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DATE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Manuel Bournival appuyé par le conseiller Richard Gélinas ce qui suit:

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. DEMANDES SPÉCIALES

5. CORRESPONDANCE

6. TRÉSORERIE

24-0404 **6.1. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DU 9 AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 9 avril 2024 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d’autoriser des dépenses et d’autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne et résolu ce qui suit:

QUE soit approuvée la liste des comptes datée du 9 avril 2024, qui totalise un montant des déboursés de 421 450.22 $ et que soit autorisé leur paiement immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

8. RÈGLEMENTATION

24-0405 **8.1. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 108-7 COURS D'EAU RUISSEAU À MARTIN ET SA BRANCHE # 4**

Avis de motion est donné par la conseillère Marlène Langlois relatif à la règlementation établissant la répartition des coûts des travaux réalisés sur la branche no.4 du cours d'eau Martin. Le directeur général fait le dépôt du projet de règlement et en fait l'explication séance tenante.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2024

Bénévoler, c'est faire rayonner ses valeurs et ses talents, c'est ce geste multidimensionnel qui donne naturellement tout son sens à la place qu'on occupe dans nos collectivités. En s'impliquant auprès des causes qui nous animent, on s'ancre dans un milieu de vie et on contribue à une société en mouvance.

Donner de son temps bénévolement est cette façon ingénieuse de développer nos habiletés, de confirmer nos forces et d'aller à la rencontre d'une pluralité de personnalités qui éclaireront nos propres lanternes.

Prendre part à l'action bénévole, c'est apporter son étincelle là où on aura toujours besoin de plus de lumière. Et si briller veut dire se distinguer avec éclat, on peut donc affirmer haut et fort que bénévoler, c'est brillant!

24-0406 **9.2. REMBOURSEMENT DU PRÊT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT la réception de la subvention 2023 provenant du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le prêt temporaire accordé par Desjardins en décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas appuyé par la conseillère Marlène Langlois

QUE soit remboursé le prêt temporaire de 444 755.00$ plus intérêts;

et d'autoriser le directeur général monsieur Simon Boucher à procéder à ce remboursement auprès du créancier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0407 **9.3. REMPLACEMENT DU FOUR DOUBLE ÉLECTRIQUE DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l'accord préalable obtenu de la majorité des membres du conseil pour procéder au remplacement du four électrique double ;

CONSIDÉRANT QUE l'accord préalable stipulait de procéder à la commande d'achat du four afin de bénificier du rabais qui se terminait le 27 mars 2024 chez Home Depot de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE le four actuel n'est plus réparables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Manuel Bournival appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne d'autoriser le déboursé par chèque à Home Depot au montant de 8105.64$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0408 **9.4. ENTENTE POUR LE PARTAGE DES CAHIERS DU CAMP DE JOUR ET LES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick pour se procurer les recueils de la planification du camp de jour ayant été préparé par la coordonatrice en loisirs pour la saison estivale 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vient avec le transport pour toutes les sorties extérieures du camp de jour qui se feront à l'été 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un travail qui demande beaucoup de temps et d'efforts et que ces recueils de planifications ne nous servent plus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Manuel Bournival appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne de fournir les recueils 2022 du camp de jour à la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et de réserver 20 places dans les autobus pour les 6 sorties extérieures du camp de jour;

QU'un montant de 1 750.00$ soit facturé à la muicipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0409 **9.5. AUTORISATION DE DÉBOURSÉ SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC, ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT la réception de la facture pour la desserte de la sureté du Québec au montant de 153 773.00$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est inscrite aux prévisions budgétaires 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois appuyée par le conseiller Richard Gélinas d'autoriser les déboursés pour la desserte de la sureté du Québec selon les versements suivants: 30 juin 2024, 76 887.00$ et du 31 octobre 2024, 76 886.00$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0410 **9.6. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - DÉFI-VÉLO DE LA MAISON DES GREFFÉS LINA CYR**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage de la maison des greffés Lina Cyr ;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes s'arrêteront sur notre territoire pour une pause santé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu :

D'autoriser le passage sur notre territoire le Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr, le 12 juillet 2024 ;

ET mettre à leur disposition un espace de stationnement et permettre l'accès aux toilettes du centre communautaire Camille-Gélinas entre 14h00 et 16h00 le 12 juillet prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0411 **9.7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CDSE**

CONSIDÉRANT la demande de contribution de la corporation de développement socio-économique de Sainte-Clotilde-de-Horton pour l'année 2024 au montant de 52 279.11$.

CONSIDÉRANT QUE cette somme d'argent sert aux remises en lien avec l'aide à la construction d'une nouvelle résidence principale ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière provient du fonds dédié au développement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois appuyée par le conseiller Manuel Bournival et résolu d'autoriser le versement de contribution pour l'année 2024 au montant de 55 279.11$ à la corporation de développement économique de Sainte-Clotilde-de-Horton ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0412 **9.8. AUTORISATION D'ACHATS D'ÉQUIPEMENTS ET RÉPARATIONS**

CONSIDÉRANT le besoins des équipements suivants:
-2 supports à pneus pour le garage, 69.99$ chacun taxes en sus ;
-1 enrouleur avec tuyau à air multifonctionnel et rétractable 3/8 po 50 pieds, 149.99$ taxes en sus ;
- Ensemble d'attache pour la machine à scellement de fissures, 318.95$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas appuyé par le conseiller Manuel Bournival et résolu d'autoriser les achats précédemment décrits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0413 **9.9. CONSULTATION ET PLAN CONCEPT ARBRE-ÉVOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir un plan pour ses futurs investissements pour embellir notre municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de service recu d'arbre-évolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Manuel Bournival appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soit autorisé l'octroi de contrat à Arbre-évolution au montant de 2 464,21$ taxes nettes pour l'étude de faisabilité et recommandation en aménagement paysager de la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0414 **9.10. OCTROI DE CONTRAT TONTE DE LA PELOUSE 2024**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé à quatre entrepreneurs pour la tonte de pelouse ;

Fournisseur	Montant
T.J. d'Eau	N'a pas répondu
Pelou Tech	Désistement
Herbu	Désistement
Paysagement Daniel Nadeau	N'a pas répondu
Pelouse Expert	14 500.00$

CONSIDÉRANT QU'un seul entrepreneur à déposer une soumission et quand l'offre déposée le taillage de la haie est inclus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sarah Lamontagne appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

Octroyer le contrat pour la tonte de la pelouse pour la saison 2024 à Pelouse Expert au montant de 14 500.00$ taxes en sus.

Pour des fins budgétaires, un transfert de budget au montant de 3 051.11$ sera imputé au compte traitement de fissures et transféré dans les postes budgétaires comme suit:
02 190 00 522 : 152.56$
02 220 00 521 : 457.65$
02 320 01 522 : 152.56$

02 412 00 521 : 457.67$
02 701 21 522 : 1525.56$
02 701 51 522 : 305.11$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-0415 **9.11. LOCATION DE TERRAIN AU CLUB DE BALLE SAINTE-CLOTILDE**

CONSIDÉRANT QUE le Club de balle Ste-Clotilde contribue aux investissements dans le Parc Rousseau depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité du terrain de balle permettra de réduire le coût des inscriptions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager la pratique de sports extérieures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sarah Lamontagne appuyée par la conseillère Marlène Langlois et résolu ce qui suit :

QUE soit offerte une gratuité de location du terrain de balle au club de balle Sainte-Clotilde pour la saison 2024 et les saisons à venir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Julie Ricard, mairesse	**M. Simon Boucher, directeur général et greffier trésorier**